



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 25-03-2025 /

Dossier complet le : 25-03-2025 /

N° d'enregistrement : 002328/KK P

1 Intitulé du projet

Renovation du camping municipal de Saint Amour pour y aménager une aire de stationnement pour camping-cars et caravanes d'une capacité d'accueil de 24 places et 9 emplacements de tente. Construction d'un bâtiment de sanitaires sur l'emprise du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE SAINT AMOUR

Raison sociale

COMMUNE DE SAINT AMOUR

N° SIRET

21390475800017

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Vaucher

Prénom(s)

Valerie

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage, 42A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Renovation du camping municipal de Saint Amour pour y amener une aire de stationnement pour camping-cars et caravanes d'une capacité d'accueil de 24 places et 9 emplacements de tente.

Construction d'un bâtiment de sanitaires sur l'emprise du projet principalement pour les usagers en tente.

Le terrain est actuellement principalement enherbé avec quelques circulations en enrobé et en stabilisé.

Les circulations seront remodelées et étendues.

Des terrassements auront lieu ponctuellement pour aplanir le terrain afin d'offrir des emplacements ayant une pente inférieure à 2,5% et un dévers inférieur à 2%.

Des arbres sont présents sur le terrain (Tilleuls) ils seront conservés. Des haies paysagères d'essences locales et variées seront plantées.

Le camping n'est plus exploité à ce jour, le projet a pour objectif de rénover le camping en apportant les aménagements nécessaires à son exploitation selon les standards actuels.

4.2 Objectifs du projet

Le camping n'est plus exploité à ce jour, le projet a pour objectif de rénover le camping en apportant les aménagements nécessaires à son exploitation selon les standards actuels.

Le Maître d'ouvrage en charge de la réalisation des travaux est la commune de Saint Amour.

La prise en charge de l'accueil des campings cars et campeurs se fera par une société professionnelle : "camping car park" dans le cadre d'une délégation de service.

La réouverture du camping permettra l'accueil de touristes en évitant le stationnement "sauvage" et en proposant un stationnement dans un cadre qualitatif et adapté. Des camping cars stationnent déjà de manière "sauvage" sur les parkings de la commune en période estivale.

La zone choisie est celle de l'ancien camping municipal limitant ainsi les aménagements nécessaires à la réalisation du projet. Le projet est également à proximité de la piscine municipale et de plusieurs terrains de sports accessibles aux usagers du camping.

L'entrée se fait par une rampe existante se raccordant à une voie de circulation large. Un espace de dégagement devant l'accès du camping permet la réalisation d'éventuelles manœuvres par les automobilistes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Calendrier previsionnel : demarrage des que possible. La duree des travaux sera de 4 mois.
Modalites : Site cloture durant la phase chantier. Tri selectif des dechets de chantier. Stockage des engins de chantier et des materiaux sur l'emprise du projet.
Traitement paysager : maintien des arbres en places (tilleuls). maintien de la majorite des espaces verts et refection de ces derniers. Plantation de haies paysagere d'essences locales.
Travaux prevus : Nettoyage, Decapage et Re profilage du terrain pour limiter la pente sur les emplacements projetes. Mise en place de reseaux pour l'eclairage, l'alimentation electrique des equipements et du sanitaire et des bornes de desserte electrique. Alimentation en Eau potable des sanitaires et de l'aire de vidange. Raccordement de l'aire de vidange et des sanitaires au reseau d'assainissement public.
Refection des voies en stabilise, creation de voie en stabilise. Refection et suppression de voie en enrobe.
Mise en place de bornes automatisees pour controler l'accès au camping.
Construction de la zone d'accès du camping (deux longrines beton, bornes et un mat, barriere mobile, totems).
Construction du batiment de sanitaire (fondation beton, structure mur ossature bois)
Construction d'une aire de vidange pour camping car. Mise en place de table de pic nique. Mise en place de borne electrique et de recharge. Delimitation des emplacements par des haies plantees et des rondins de bois au sol.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Accueil des camping car toute l'annee, accueil des campeur en tente uniquement en saison estivale.
24 emplacement de camping car/caravanes, 9 emplacements de tente. 10 place de stationnement pour VL.
Emplacement plat (pente <2%) et semi ombrage.
Ouverture 24h/24. Acces par borne automatique au site et par badge aux sanitaires.
Entree securise : cloture en bois, grillage souple, haies, automate/barriere levante.
Acces vehicules en dehors d'une voie de circulation principale. Acces pieton accole a la zone d'accès.
Zone d'accès et cheminement pieton en enrobe de l'accès jusqu'a la place pmr et aux sanitaires. Les autres circulations internes sont en stabilise semi permeable.
Places de stationnement et emplacements de tente disposes le long des voies de circulations interne.
Pour limiter l'impact des vehicules sur les zone engazonees, des rondins de bois et des haies plantees viendront delimitier l'accès des places de stationnement pour camping car. Les stationnement des voitures sera libre le long des voies de circulations. 1 aire de vidange (uniquement vidange, pas de lavage). Eau potable.
Le terrain sera entretenu par la Commune de Saint Amour. Le terrain sera exploite par Camping Car Park. Le camping sera accessible via l'application Camping Car Park et via les bornes

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Amenager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain en m ² :	(12720, m2) (6670, m2)
Superficie du projet en m2	(36, m2)
Emprise batit projetee en m2	(30, m2)
Surface de plancher projetee en m2	(34, places de

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 8 Voie : Avenue des Sports

Lieu-dit :

Localité : 8 Avenue des Sports 39160 Saint-Amour

Code postal : 39160 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°20'26"E Lat. : 46°25'53"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU, Zone UH

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	ITT Le projet est en dehors de l'emprise affectée par le bruit
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet est de les abords de Monuments Historiques : Auditoire et prison Eglise de Saint Amour Monastere des Annonciades
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Distance de 10 km entre le projet et le site Natura 2000. Site Natura 2000 de la Petite Montagne.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Consommation en eau potable, petit volume (consommation pour un usage menager et sanitaire pour 66 personnes max), impact faible et saisonnier. Raccordement au reseau d'assainissement local, volume faible a moyen, impact modere et saisonnier. Compense par une temporisation et dilution des rejets dans le reseau
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Caractere naturel du site preserve. Tous les vegetaux remarquables presents sont conserves.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Local sanitaire lieu de contamination bacterienne possible. Impact modere compense par la mise en place de surface anti bacterienne et un nettoyage regulier par une societe
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Local sanitaire lieu de contamination bacterienne possible. Impact modere.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Durant la phase travaux : circulation d'engin et de véhicules motorisés. Faible importance. Impact ponctuel et limité. Durant la phase d'exploitation : Augmentation minime du trafic lors d'arrivée ou de départs. Faible importance de volume. Impact faible et saisonnier.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Durant la phase de travaux : fonctionnement et circulation des engins. Operation de terrassement. Emission de faible importance. Impact faible et ponctuel
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Lumières sur la façade des sanitaires et le mat à l'entrée. Respectueux de l'environnement. Détection de présence. LED. Eclairage uniquement des zones indispensables (accès, pnr)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage public de la rue et des stades. Régulier mais extinction avant minuit, impact modéré sur le confort des usagers du camping.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Eaux usées de vidange de camping car et des sanitaires rejetées après dilution et temporisation dans le réseau d'assainissement collectif de la commune.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Durant les travaux : tri selectif des dechets et traitement en filiere adaptee. Durant l'exploitation : Ordures menageres et dechets recyclables collectes dans des containers de tri installe en limite de terrain a proximite de l'acces du camping et de la voie de circulation qui y mene.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Integration paysagere du projet par la mise en place de haies plantees et reunion prealable avec l'Architecte des Batiments de France pour un choix de materiaux assurant une bonne integration du projet dans son environnement proche et lointain.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La zone est actuellement en espaces verts engazonne et a longtemps ete exploiter comme camping municipal. Le projet lui redonne sa destination d'origine sans en modifier les caracteristiques principales.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Stade du rugby, de foot, terrain des boulistes. Piscine municipale a proximite du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mise en place de detecteur de presence pour les eclairages exterieur.
Plantation de haies paysagere d'essences locales variees.
Mise en place d'un reglement interieur pour les usagers du camping.
Identification des usagers via l'application Camping Car Park.
Temporisation des effluents et dilution avant rejet pour limiter l'impact des eaux issues de la vidange des camping car.
Integration paysagere des aménagements et du batiment des sanitaires.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet est de dimension modeste et vient s'intégrer dans le paysage existant. Le terrain accueillait initialement un camping et est situé dans une zone UH du PLU, à destination d'activités sportive et de loisir.

Le terrain du projet ne présente pas d'intérêt environnemental particulier en dehors de la présence de tilleuls qui seront conservés. Le terrain Le projet ayant pour vocation la réouverture du camping il n'alterera pas la nature du site. Le projet respectera son environnement, le traitement du sol sera majoritairement perméable et les végétaux seront maintenus en place. Le projet n'entraîne pas l'imperméabilisation d'une surface importante.

Le projet a un faible impact global de par sa faible ampleur et un faible impact

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Besson

Prénom Antoine

Qualité du signataire Architecte mandate par le Maitre d'ouvrage

À Varennnes-Saint-Sauveur

Fait le 25-03-2025 / / /



Signature du (des) demandeur(s)